

Info Politique agricole**28 octobre 2015**

Train d'ordonnances Automne 2015 : modifications contraires aux intérêts des producteurs de lait

Le 28 octobre 2015, le Conseil fédéral a adopté le train d'ordonnances agricoles d'automne 2015. Les modifications qu'il contient sont trop timorées et contraires aux intérêts d'une agriculture productive. Kurt Nüesch, directeur de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait, prend position.

La Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) constate avec satisfaction que certaines des propositions initiales de l'OFAG n'ont pas été davantage édulcorées. Mais il est très décevant que les autorités n'aient pas repris de nombreuses demandes importantes pour les producteurs de lait.

Weststrasse 10

Case postale

CH-3000 Berne 6

Tél. 031 359 51 11

Fax 031 359 58 51

psl@swissmilk.ch

www.swissmilk.ch

swissmilk

Modification du calcul des UMOS :

La FPSL s'engage pour des exploitations gérées de façon professionnelle et fondées sur des bases prometteuses. Elle estime donc nécessaire que les exploitations existantes puissent acquérir des surfaces qui se libèrent. Il n'est nullement dans l'intérêt d'une agriculture productive d'abaisser les unités de travail annuel déterminantes pour le calcul des UMOS et de réduire la charge de travail minimale pour l'octroi de paiements directs.

Limitation des contributions à la biodiversité à un maximum de 50 % de la surface donnant droit aux contributions, baisse de 10 % des contributions du niveau de qualité I et suspension de l'introduction prévue du niveau de qualité III : La FPSL approuve ces modifications, qui favorisent une gestion économique des exploitations.

Simplifications administratives :

De façon générale, la FPSL est favorable à toute simplification administrative. Bien que les formulations détaillées ne soient pas encore connues, il est d'ores et déjà clair que les décisions prises à ce titre témoignent d'une attitude timorée à l'égard du secteur agroalimentaire. Presque toutes les demandes de la FPSL ont été ignorées :

- Augmentation des contributions SRPA et SST.
- L'obligation de tenir un journal des sorties n'a pas été supprimée.
- Les graves défauts du programme PLVH n'ont pas été corrigés, en particulier pour les exploitations de plaine (intégration du maïs plante entière et de la betterave fourragère dans la part de MS).

La FPSL continuera de s'engager avec détermination pour les simplifications administratives.

Kurt Nüesch

Directeur de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL